

Route départementale n° 137

Aménagement de l'entrée nord d'Angoulins-sur-Mer et de l'entrée sud d'Aytré

Ce projet doit résoudre les difficultés de circulation et d'accès aux deux entrées de ville, porte de l'agglomération rochelaise.

L'agglomération de La Rochelle connaît une dynamique de développement constante depuis plusieurs décennies, qui engendre des phénomènes de saturation des infrastructures de transport et des besoins nouveaux en mobilité. Ainsi, l'aménagement proposé vise à décongestionner le trafic et à améliorer la sécurité des usagers de la route, en créant de nouvelles dessertes au Sud d'Aytré et au Nord d'Angoulins-sur-Mer.

Du 1^{er} au 28 février, participez à la concertation publique !

Les avis et observations pourront être présentés :

- par courrier électronique :

consultationpublique-routes@charente-maritime.fr

- par courrier postal à l'adresse suivante :

Département de la Charente-Maritime

Direction des Infrastructures – Service Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

37 rue de l'Alma

CS 10300

17107 Saintes cedex

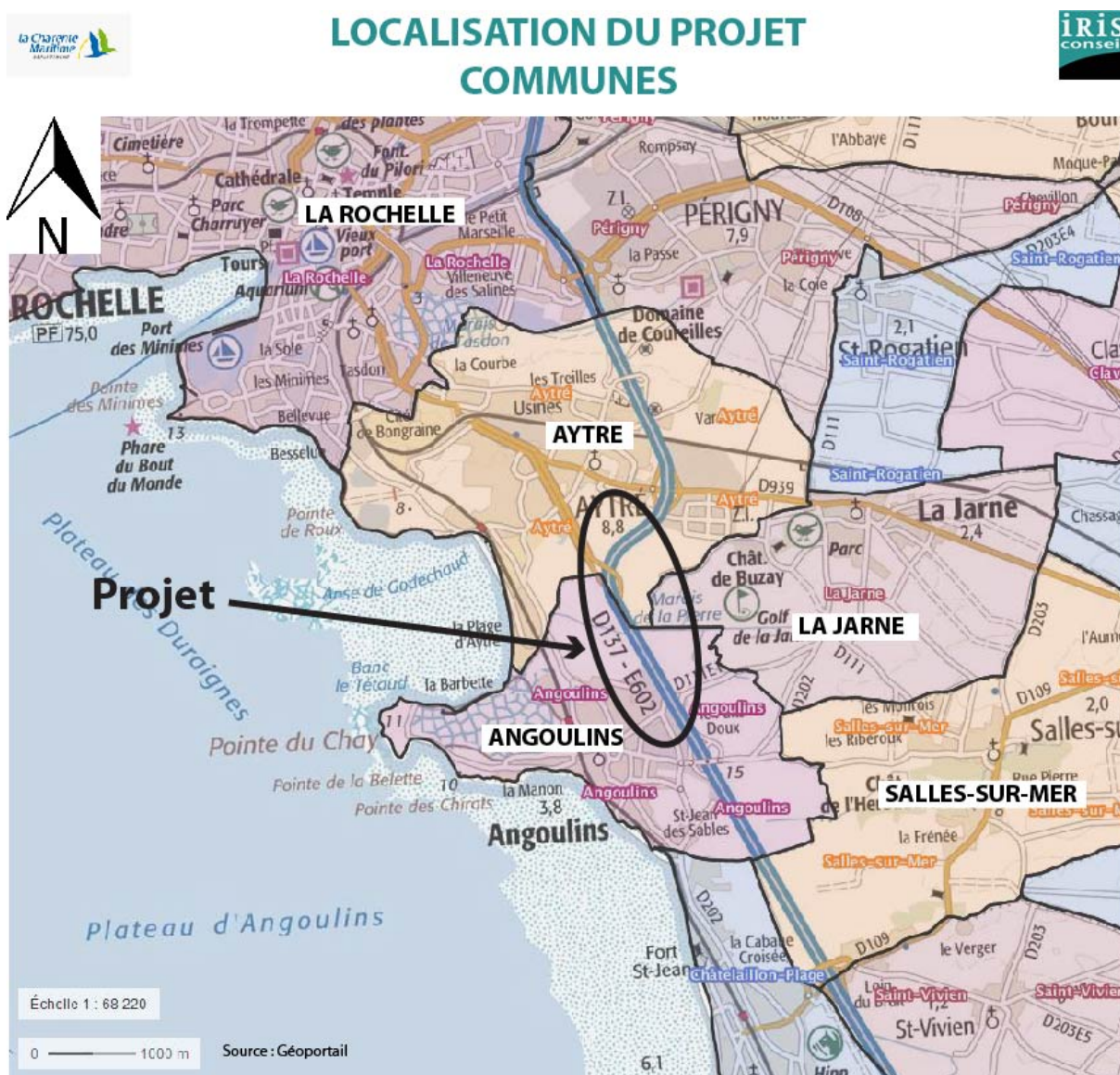
LES AMBITIONS DU PROJET

Situé sur le territoire de l'agglomération rochelaise, étudié en concertation avec les communes d'Angoulins-sur-Mer et d'Aytré, ainsi qu'avec la communauté d'agglomération de La Rochelle et l'Etat, ce projet vise à :

- Faciliter les déplacements d'est en ouest à l'échelle du grand territoire,
- Renforcer la sécurité des échanges entre la RD 137, les voies communales et la RN 137,
- Améliorer le cadre de vie de l'entrée de ville sud d'Aytré,

- Améliorer l'accès au centre-ville d'Angoulins-sur-Mer par la création d'un échangeur et d'une voie de desserte située au nord de la commune et rejoignant la rue du Pont de la Pierre,
- Contribuer au développement d'itinéraires cyclables,
- Contribuer au développement économique du territoire par l'amélioration de l'accès à la zone d'activités commerciales d'Angoulins-sur-Mer.

Cet aménagement a donc pour objectif de décongestionner et d'améliorer la sécurité des usagers de la route tout en améliorant les dessertes d'Aytré sud, du centre-ville et de la zone commerciale d'Angoulins-sur-Mer. Il permettra de décharger le trafic de l'actuel échangeur avec la RD 202, vers La Jarne et Salles-sur-Mer et de valoriser et apaiser l'entrée de ville de la commune d'Aytré.



LES GRANDS LIGNES DU PROJET

Le projet consiste à aménager un échangeur complet à hauteur de l'entrée nord de la zone commerciale d'Angoulins-sur-Mer avec réalisation d'un pont sur la RD 137, assorti d'une nouvelle voie de desserte raccordée à la rue du Pont de la Pierre.

Cette opération permet également d'offrir un nouvel accès au sud d'Aytré en créant une nouvelle bretelle de sortie sur la RN n°137 et un giratoire dans la continuité de l'avenue du Général de Gaulle.

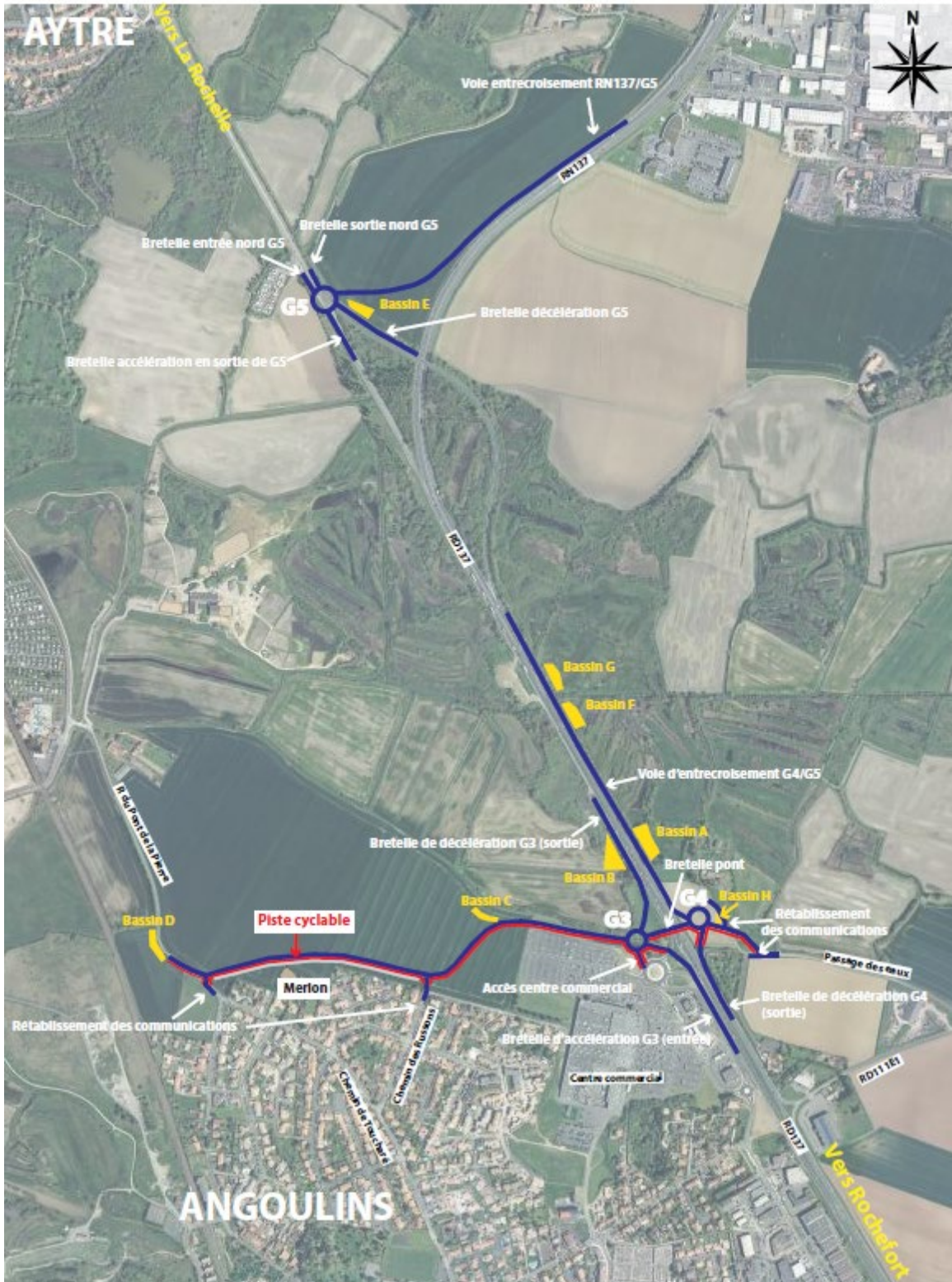
LE RÔLE DU DEPARTEMENT DE CHARENTE-MARITIME

En tant que maître d'ouvrage, le Département de la Charente-Maritime pilote techniquement et administrativement aussi bien les études que les travaux. Il précise les objectifs du projet, son budget et son calendrier. Il assurera en partie l'entretien des aménagements réalisés dès leur mise en service.

LES CARACTERISTIQUES DU PROJET

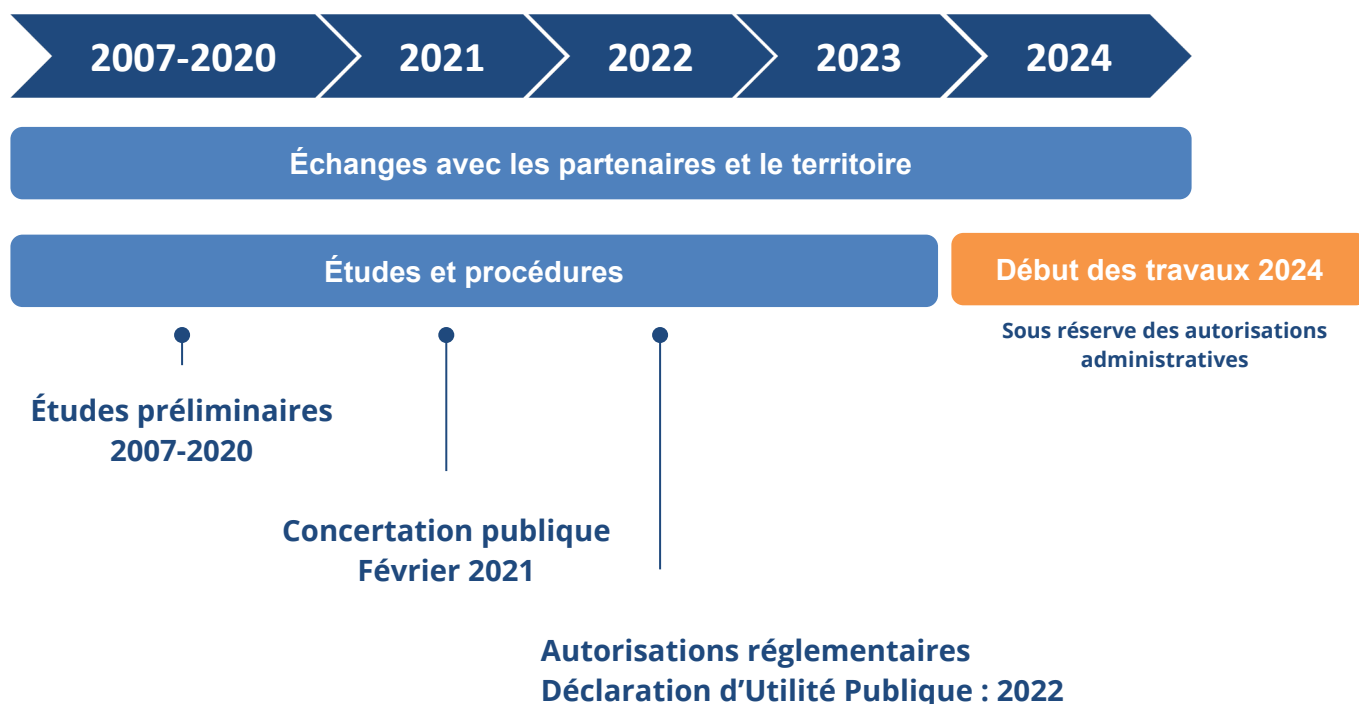
- La création d'un nouvel échangeur complet et de deux giratoires (nommés G3 et G4) avec réalisation d'un pont au-dessus de la RD137 et l'intégration d'une piste cyclable sur cet ouvrage franchissant la RD137,
- La création d'une voie nouvelle entre l'échangeur créé et la route du Pont de la Pierre afin de desservir le nord de la commune d'Angoulins,
- La création d'une piste cyclable attenante à cette voie entre le giratoire G3 et la rue du Pont de la Pierre,
- La création d'une bretelle de sortie sur la RN 137 (sens La Rochelle-Rochefort) pour améliorer la desserte d'Aytré sud, avec connexion sur un nouveau giratoire (nommé G5).

TRACE DU PROJET - 2020








1

LE CALENDRIER PREVISIONNEL DU PROJET



LES CHIFFRES CLÉS DU PROJET

			
2 communes Angoulins-sur-Mer et Aytré	3 giratoires 1 échangeur 5 bretelles d'entrée et de sortie sur RD et RN 137 1 voie de desserte Nord centre-ville d'Angoulins-sur-Mer 1 600 m d'itinéraires cyclables	RN 137 40 000 véhicules/jour RD 137 55 000 véhicules/jour Bretelle RN 137 Aytré 2 000 véhicules/jour en 2040 Ouvrage sur RD 137 entre G3 et G4 10 000 véhicules/jour en 2040	Montant de l'opération 15 M€
 + 1 gain de biodiversité avec des mesures de renaturation du marais doux d'Aytré et des surfaces de développement d'Espace Boisé Classé			

PARTICIPEZ À LA CONCERTATION !

Étudié dans le cadre d'échanges réguliers avec les acteurs du territoire, le projet fait actuellement l'objet d'une concertation publique au titre des articles L103-2 et suivants du Code de l'urbanisme.

Sur la base de la présentation de l'opération, cette étape vise à recueillir l'avis de tous sur le projet, ses objectifs et ses conditions d'intégration dans le territoire.

UN DISPOSITIF DE CONCERTATION ADAPTE A L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE

Conformément à la délibération n°2021-01-22-71 de la Commission Permanente du 22 janvier 2021, plusieurs moyens sont à votre disposition pour vous informer et vous exprimer sur le projet. Le dispositif a été adapté à l'état d'urgence sanitaire avec une information du public assurée durant toute la phase de concertation sur le projet par la mise à disposition d'un dossier de concertation préalable :

- Une parution dans au moins un journal local d'annonces légales permettra d'informer le public de cette concertation.
- Le public pourra s'exprimer via l'adresse mail créée par le Département de la Charente-Maritime
- Une réunion publique d'information pourra être organisée, si besoin, pendant la période de concertation dans le respect des consignes sanitaires en vigueur.

Les avis et observations pourront être présentés :

- par courrier électronique : consultationpublique-routes@charente-maritime.fr

- par courrier postal à l'adresse suivante :

Département de la Charente-Maritime

Direction des Infrastructures – Service Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

37 rue de l'Alma

CS 10300

17107 Saintes cedex

Constitution du dossier de concertation préalable :

- la délibération approuvant l'ouverture et les modalités de la concertation préalable
- un plan de situation,
- un plan du périmètre du projet,
- une notice de présentation fixant les objectifs et enjeux du projet,